QUESTION HOUND VOUS QUESTIONNE









Subir le froid de l'hiver à cause des courants d'air, sauter un repas ou refuser des soins car on préfère payer ses factures d'énergies... Pour certaines personnes, il y a des choses qui sont devenues acceptables, normales. Mais qui ne devraient pas l'être.

Chaque année, du 1er novembre au 31 mars, **la trêve hivernale protège temporairement** les personnes précaires des réductions de puissances et coupures d'énergies. Mais elle ne résout pas leur situation de précarité énergétique.

Pour lutter durablement contre la précarité énergétique dans le logement, la solution la plus efficace et reconnue par les expert·es demeure la rénovation complète et performante. Pour rénover et offrir un logement durablement digne, et sain, à celles et ceux qui n'en ont pas, faites un don à Énergie Solidaire.

